

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

N° W21-792119

155945

Optique

A

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

5700

Société :

Actif

Pensionné(e)

Nom & Prénom :

HARAR Zineb Echaraf

Date de naissance :

08/01/58

Adresse :

12 Rue des Hirondelles - Otres -  
Casablanca -

Tél. :

0661 061080

Total des frais engagés :

189.00

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DOCTEUR ABDELLAH SAMI  
Professeur de Neurochirurgie  
44, rue des Hépatox - Casablanca  
Ibn Rochd Montaza - Casablanca  
Tél : 05 22 22 22 42

Date de consultation :

07/03/2023

Nom et prénom du malade :

HARAR Zineb Echaraf

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Spina-bulbar amyotrophy

En cas d'accident préciser les causes et les circonstances :

Les fractures

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adhérent conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je  
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le 31 Mars 2023

Signature de l'adhérent(e) :

Le 31 Mars 2023  
ACCÈS





**DR. AKIKI Mustapha**  
Spécialiste en Radiologie  
Lauréat de la Faculté de  
Médecine de Nancy  
Ex. Enseignant à la Faculté de  
Médecine  
**DR. BERRADA M. AZ El-Arab**  
Spécialiste en Radiologie  
Ex Enseignant à la Faculté de  
Médecine  
**Dr. BENKIRANE Hakima**  
Spécialiste en Radiologie  
Lauréate de la Faculté de  
Médecine de Nancy.  
Ex attachée au CHU Ibnou Rochd  
**Dr. HANAFI Imad**  
Spécialiste en Radiologie  
de la Faculté de  
47

CASABLANCA

W18123

HARAR. ZINET E CHARAF

~~CLARISCAN 0,5 mmol / ml flacon 20 ml~~  
**489,00DH**

TE: 0522 20 34 57 / 0522 20 34 58  
APPT N° 3 Gauthier Casablanca  
27 Rue Ilyya Abou Madi  
RADILOGIE ABOU MADI

Casablanca - Tel: 05 22 21 34 23  
Rue 23 N° 63 - 65 - 67  
Doctor ABDI BOUFTA  
PHARMACEUTIQUE DEB EL HAFIK

- IRM Haut champ (1 Tesla)
- Scanner Spirale Multi-barettes
- Radiologie Générale Numérique
- Mammographie Numérique
- Echographie-Doppler Couleur
- Echo-Doppler 3D, 4D
- Panoramique Dentaire Numérique
- Denta-scanner
- Téléradiologie 4 mètres Numérique
- Ostéo-densitométrie Biphotonique
- Radiologie Interventionnelle

27, Rue Ilyya Abou Madi - Quartier Gauthier  
Casablanca 20000 MAROC

Tél : 05 22 50 34 57 / 58 / 06 61 43 74 28 / 06 69 77 65 14  
Fax : 05 22 47 20 09 - Email : contact@c-radiologie.ma  
Patente : 35509523 - I.F : 01086163 - CNSS : 2623884